



## L'ALTERNANCE > CÔTÉ EMPLOYEUR

### Quels sont les avantages pour l'employeur ?

- Former un collaborateur (ou futur) à des missions de haut niveau dans le domaine du Génie civil et de la construction
- Bénéficier d'un salarié futur cadre (bac+5) à coût attractif, dans le cadre d'un dispositif financier incitatif
- Alternant non comptabilisé dans l'effectif de l'entreprise

### Quel organisme peut en bénéficier ?

- Tout organisme privé ou public, à l'exclusion pour le contrat de professionnalisation des collectivités locales, des services de l'État et des établissements publics à caractère administratif

### Quelles sont les aides ?

- Frais de formation assurés totalement ou partiellement par les OPCO (Opérateurs de Compétences)
- Exonération d'une partie des cotisations patronales
- Aide à la formation du tuteur

### Quels sont les deux types d'alternance proposés ?

- **Contrat d'apprentissage** pour le parcours M1+M2, ou pour le M2 seul
- **Contrat de professionnalisation** pour le M2 seul
- **Contrat spécifique** pour les salariés, sans condition d'âge

### Quelle est la durée du contrat d'alternance ?

- 20 à 24 mois pour M1+M2 ou 10 à 12 mois pour M2

### Comment accueillir un.e étudiant.e alternant.e en contrat de professionnalisation PRO-A ?

Choix du candidat

Vérification de la possibilité de financement par l'OPCO

Contractualisation avec l'UBS

Signature du contrat de travail avec l'alternant.e

Transmission du dossier à l'OPCO

## CONTACTS

- **Responsables de la formation**  
M1 : Arnaud PERROT  
arnaud.perrot@univ-ubs.fr  
M2 : Simon GUIHENEUF  
simon.guiheneuf@univ-ubs.fr
- **Service Formation Professionnelle & Alternance**  
Tél : 02 97 87 11 36  
eugenie.corlobe@univ-ubs.fr  
www.univ-ubs.fr/fc



Janvier 2022 - Impression : Reprographie UBS

Formation  
en alternance



## Master Bac+5

# Génie civil et maîtrise de projet



www.univ-ubs.fr

# Génie civil et maîtrise de projet

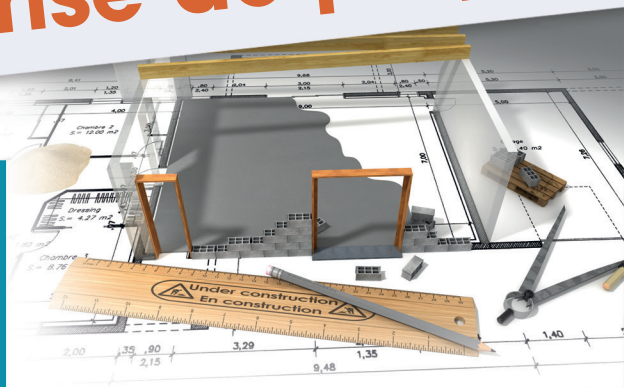
Vous êtes intéressé.e par le génie civil et ses différentes applications ? Vous souhaitez apprendre à mener un projet de construction ?

À l'issue de votre formation en Master Génie civil et maîtrise de projet (GCMP), vous êtes capable d'assurer les responsabilités liées au chantier, à la production, à la conduite d'opérations, et êtes prêt à collaborer, à tous les niveaux, avec l'ensemble des intervenants des métiers du bâtiment.

## SECTEURS ET MÉTIERS VISÉS

Dans un contexte socio-économique en pleine mutation, l'ingénierie des travaux du bâtiment, des travaux publics, ou des études d'exécution exige un encadrement sur le terrain, en usine ou en bureau d'études, dont les compétences et les qualifications ne cessent d'évoluer.

- **Métiers visés :**
  - Conducteur de travaux en bâtiment, en travaux publics, en ouvrages d'art et génie civil
  - Assistant à la maîtrise d'ouvrage
  - Chargé d'affaires et de projets
  - Ingénieur en bureau d'études structures, bureau des méthodes
  - Chargé de promotion immobilière
  - Maître d'oeuvre
  - Dirigeant d'entreprise dans le domaine du génie civil



## COMPETENCES VISEES

- Étudier les avant-projets et les projets
- Effectuer les calculs de structure
- Établir les cahiers des charges et les dossiers techniques
- Évaluer le retour d'investissement (coûts, rentabilité...)
- Coordonner et gérer globalement un projet de construction
- Animer et diriger des équipes et des hommes
- Appréhender les nouveaux produits et procédés ainsi que les évolutions réglementaires

## CONTENU DE LA FORMATION

- **Vibration-Dynamique**
- **Structure métallique, Structure bois**
- **Mécanique des milieux continus**
- **Gestion et Maîtrise de projet**
- **Sciences des travaux publics**
- **Rhéologie et écoulement**
- **Sciences et génie des matériaux**
- **Pratiques industrielles en génie civil**
- **Développement durable Gestion et investissement**
- **Initiation à la recherche**
- **Langues vivantes : anglais + espagnol ou allemand**



## L'ALTERNANCE

### > CÔTÉ ÉTUDIANT(E)

#### Qu'est-ce qu'un Master en alternance ?

- Un parcours alternant enseignements académiques de haut niveau et **mises en pratique opérationnelles** en entreprise
- Une formation métier avec des missions à responsabilité

#### Comment s'organise l'alternance ?

- En M1, les périodes en entreprise et à l'UBS se succèdent toute l'année universitaire.
- En M2, le semestre 2 est largement du temps entreprise

#### Quels sont les avantages de l'alternance ?

- La découverte d'un métier sur le terrain.
- Une garantie renforcée d'insertion professionnelle (pré-recrutement) et un accélérateur de carrière
- Un statut salarié avec une rémunération (au moins 80% du SMIC) et des droits à la retraite et au chômage.
- Un accompagnement individualisé pour le projet d'entreprise et le parcours formation

#### Qui peut en bénéficier ?

- Les moins de 30 ans pour le contrat d'apprentissage
- Les moins de 26 ans pour le contrat de professionnalisation !  
*Dérogations possibles à la condition d'âge selon situation*
- Les salariés sans condition d'âge

#### Comment m'inscrire dans la formation ?

Je soumetts ma candidature à l'UBS  
(février à juin)

Après acceptation, je contacte le service  
Formation Professionnelle & Alternance  
(février à juillet)

Je recherche activement et trouve une  
entreprise. Je fais valider mes missions  
en entreprise, par l'UBS  
(février à août)

Si mon projet d'alternance est validé,  
une **convention de formation** est signée  
entre l'entreprise et l'UBS et je **signe  
mon contrat de travail**  
(juillet à septembre)

Je commence la formation alternant  
cours théoriques et période en entreprise  
(début septembre)

CONDITIONS D'ACCÈS

#### Je suis étudiant :

**M1 :** admission sur dossier  
**M2 :** admission de droit pour les étudiants M1 Génie civil et maîtrise de projet de l'UBS et sur dossier pour les extérieurs (Niveau : Bac+4 validé à dominante Génie civil).

#### Je suis salarié ou demandeur d'emploi :

Je soumetts un dossier de candidature en bénéficiant, le cas échéant, de la procédure de Validation des Acquis Professionnels.